

Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 98

Août 2020

www.mairie-bonne.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire	2
Agenda	2
Délibérations du Conseil municipal	3
Etat-civil	3
Informations utiles	4
Vie municipale	5
Histoire et patrimoine	13
Environnement-solidarité	15
Annemasse-Agglomération	17
Vie communale	18
Bonnes nouvelles	19
A l'affiche	24

COMMUNE DE
BONNE



Edito du Maire



L'année 2020 restera certainement dans les mémoires... Le monde s'est presque arrêté de tourner à cause d'un minuscule virus ! De la Chine aux Etats-Unis en passant par l'Europe, et de l'Australie à l'Iran. Qui aurait pu imaginer fin 2019 qu'en quelques semaines les frontières seraient fermées, les avions cloués au sol, l'activité économique et culturelle à l'arrêt et les hôpitaux bondés en pénurie de tout !! Personne n'aurait voulu croire à un tel scénario... Et pourtant, la réalité a bel et bien dépassé la fiction.

Le confinement a mis quelques heures à se mettre en place et finalement tout le monde s'y est adapté. A Bonne, il s'est plutôt bien déroulé, pas de problème majeur hormis quelques verbalisations pour non-respect des consignes nous ont été signalées au démarrage.

Les services de la mairie ont fonctionné normalement ainsi que les services techniques, même si les bâtiments étaient fermés au public.

Les agents responsables des services scolaires ont mis en place "l'usine à gaz" préconisée par l'état pour que l'école puisse redémarrer. Enfin la crèche et les services périscolaires, ont repris juste avant la période estivale, même si les effectifs sont quelque peu réduits. Nous pouvons remercier chaleureusement nos agents municipaux, et plus spécialement ceux qui furent présents sur site tout au long du confinement, car cela n'était pas acquis. Les élus eux-aussi ont été présents. Une ligne directe a été mise en place pour éviter que les personnes les plus vulnérables restent seules et sans soutien, cela a plutôt bien fonctionné. De nombreuses réunions se sont faites par visioconférence... Merci également à tous les Bonnois qui ont donné de leur temps et qui se sont investis bénévolement dans la réalisation de blouses pour l'hôpital, de masques et d'articles divers introuvables.

Vous comprendrez aussi qu'avec toutes les contraintes imposées par l'état et par principe de précaution, la municipalité a préféré renoncer aux différentes manifestations du printemps et de l'été... Ni 8 mai, ni fête de la musique, ni 14 juillet... Nous en sommes désolés, mais il nous était difficile d'accueillir une manifestation publique sans prendre le risque d'une circulation du virus. Malgré tout, nous espérons pouvoir reprendre les activités associatives à partir de la rentrée...

Je remercie les Bonnois pour la confiance qu'ils nous ont accordée lors de ces dernières élections. De nouveaux élus plus jeunes et plein d'entrain sont arrivés. Ils vont donner, j'en suis intimement persuadé, un nouvel élan à la vie communale.

Les commissions ont été constituées et se sont déjà réunies pour la plupart afin d'établir leur feuille de route pour les 6 ans à venir. Le programme est chargé, et un mandat c'est court. Les deux priorités de ce mandat étant le réaménagement de la route de la Charniaz, au niveau de "la ferme Paccot", et la sécurisation de Sous-Malan avec le passage de la voie verte jusqu'au pont de Fillinges...

Six ans c'est aussi l'intervalle entre 2 élections sénatoriales. Celles-ci auront lieu le 20 septembre à la Préfecture. Comme vous le savez, ce sont des élections au deuxième degré et seuls les grands électeurs peuvent voter. A Bonne, ils sont au nombre de 7 parmi le Conseil municipal et ont été élus lors de la séance du 10 juillet. Le Sénat est une institution importante, il joue un rôle de modérateur, mais surtout il représente les élus de la France des territoires qui ont bien besoin d'être écoutés ces temps-ci... Actuellement ils sont au nombre de trois dans le département et ce sont tous d'anciens maires. Ils sont bien présents sur le terrain local et à notre écoute pour faire remonter nos préoccupations. Cela va être difficile de choisir.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Yves Chéminal

agenda

SEPTEMBRE

- 13 APE - farfouille
- 28 Semaine éco-responsable
- 30 Médiathèque : contes

DECEMBRE

- 5 Fête de la Saint Nicolas

OCTOBRE

Du 28 sept au 3 octobre
Commune - semaine "Tous éco-responsables"
(programme p. 15)

NOVEMBRE

- Du 1er au 15**
Novembre musical des Voirons
- 6 Don du sang
- 11 Cérémonie du 11 novembre

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie :
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Les manifestations, fêtes et cérémonies auront lieu sous réserve des conditions sanitaires et des éventuelles restrictions gouvernementales



Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 mars 2020

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019.

Donne quitus au Maire pour sa gestion des finances communales en 2019

Approuve ces deux documents comptables et donc le résultat de clôture de l'exercice 2019.

Reprise et affectations du résultat de clôture de l'exercice 2019.

Taux des impôts locaux au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les taux d'impositions locaux sont gelés depuis 2012.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, il propose aux élus de maintenir cette année encore ces taux, soit :

Taxe d'habitation : 12,33 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 13,63 %
Taxe Foncières sur les propriétés non bâties : 48,74 %

Approbation du budget Primitif Principal 2020.

Subventions aux Associations au titre de l'année 2020 pour un montant de 39'053 € selon liste annexée au BP 2020, rappel de subventions 2019 : 41'319 €

Décision d'allouer une subvention de 8'000 € au CCAS de Bonne.

Approbation du programme 2020 des travaux forestiers à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional. Estimation des travaux est de 13'120€, subvention allouée : 2'040€.

Approbation d'une mise en place d'une charte informatique pour les Agents et Elus communaux pour fixer les droits et les devoirs et les obligations de chacun d'eux. De sécuriser les moyens de communication électronique et ressources informatiques.

Validation de l'offre d'achat de la Société SAGEC Rhône-Alpes des parcelles cadastrées B121 et A705 pour un prix de 1.300.000 euros net vendeur.

Autorisation à Monsieur le Maire de revendre au profit de la médiathèque ou de faire don à des associations 440 documents désherbés par les bibliothécaires.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le conseil départemental de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo "Vélo voie verte".

Séance du 25 mai 2020

Election du Maire et des Adjoints.
Résultats du premier tour de scrutin sur 23 votants
M. Yves Cheminal 18 votes
M. Rémy Deramecourt 05 votes

Proclamation du Maire : Monsieur Yves Cheminal

Elections des Adjoints : 18 votes pour et 5 votes blancs

Proclamation des Adjoints :
1^{ère} Adjointe : Mme Chantal Frarin
2^{ème} Adjoint : M. Pascal Begot
3^{ème} Adjointe : Mme Catherine Dentand
4^{ème} Adjoint : M. Pascal Pinget
5^{ème} Adjointe : Mme Rosanna Dullaart
6^{ème} Adjoint : M. Denis Servage

Conseillères déléguées :
Mme Françoise Deniboire
Mme Angélique Scaramuzzino

Conseillers municipaux
M. Jacques Meylan
M. Claude Baltassat
Mme Marie-Claire Teppe-Roguet
Mme Laurence Tollance
Mme Nadège Thabuis
M. Sébastien Colo
M. Florian Coquelet
Mme. Angélique Vaudaux
M. Jérôme Juglaret
Mme Chantal Cadoux
Mme Karine Fol
M. Rémy Deramecourt
M. Jean-Philippe Thomas
M. Brice Brayet

Séance du 8 juin 2020

Nomination et élection de deux conseillères déléguées :
Mme Angélique SCARAMUZZINO – vie associative, fêtes et cérémonies et Mme Françoise DENIBOIRE
Qualité de vie, espaces verts et cimetière

Commissions municipales votées à l'unanimité

Selon le code général des collectivités territoriales, il est créé les commissions suivantes :

Commission petite enfance, Commission enfance, jeunesse et sports, Commission finances et RH, Commission travaux et sécurité, Commission communication, patrimoine et culture, Commission développement durable, Commission fêtes et cérémonies, Commission Associations, fêtes et cérémonies, Commission qualité de vie, espaces verts et cimetières, Commission urbanisme, Commission économie – commerce

Commission d'appel d'offres / commission des marchés

Election à l'unanimité des membres suivants : Titulaires et suppléants : Nadège Thabuis, Pascal Pinget, Rémy Deramecourt, Catherine Dentand, Marie-Claire Teppe, Chantal Cadoux

Commission des élus au CCAS

Election à l'unanimité de 4 membres du conseil municipal
Chantal Frarin, Claude Baltassat, Jacques Meylan, Chantal Cadoux

Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Primes de 330 – 660 – 1000€ selon les catégories et le temps de présentiel.

Voté à la majorité et 2 voix contre M. Rémy Deramecourt et Brice Brayet

Tableau des emplois au 1^{er} juillet 2020

Total des postes vacants 16 – crédits nécessaires inscrits au budget.

Signature des actes administratifs et notariés

M. le Maire expose que de nombreuses régularisations foncières sont à prévoir durant ce mandat, essentiellement des travaux de voirie passés dont les cessions foncières n'ont pu être réalisées. Approuvé à la majorité des présents et 1 abstention M. Deramecourt

Acquisition de la parcelle B-4204 Avenue du Léman

La commune se porte acquéreur de cette parcelle qui permettra la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de disposer de stationnements en face de l'école élémentaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et autorise le Maire à signer tout autre document utile à ce présent dossier.

état-civil

Naissances

Amaury ROSSI, né le 27.03.2020
Mélodie BALTASSAT, née le 29.03.2020
Lyzian DENALE, né le 03.04.2020
Kylie PELLIER-CUIT, née le 05.04.2020
Alyna GUERRAZZI, née le 20.04.2020
Ediz DOGRULMAZ, né le 25.04.2020
Cayetana BRUN, née le 03.05.2020
Alya BEN AICHA, née le 14.05.2020
Léonie STAELENS, née le 10.07.2020
Lior PORTELA SILVA, née le 10.06.2020
Waél SEDKAOUI, né le 12/07/2020
Olivia PANIAGUA MORALES, née le 15.07.2020

Mariages

Sandra GENIPA et Mikaël MARTINO, le 20.06.2020
Adeline FELISAZ et Allan REY, le 04.07.2020
Audrey DECERLE et Romain DUCCELLIER, le 06.07.2020

Décès

Ghislaine NICOLO, née RAVACHOL, le 15.02.2020
Raymonde SECHAUD, née ROULLARD, le 15.04.2020
Michelle BERCHET, née PEREIN, le 7.05.2020
Irène JADLOWSKI, née ZAPLATA, le 24.04.2020
Claude FELISAZ, le 19.05.2020
Maria de Conceçao DIAS HENRIQUES, née ESTEVES, le 24.06.2020
Lucienne DAHON, née ROGER, le 28.06.2020
Paulette DEBERNARDI, née VERDIER, le 13.07.2020



Installation de la fibre optique à Bonne : travaux en cours

La fibre optique est en cours de déploiement sur Bonne. Les armoires, éléments de base de ce nouveau réseau, ont été installées durant le mois de juin, par Eiffage Energie Services pour le compte d'Orange.

Durant les semaines à venir les entreprises Restel et IRTO vont raccorder ces armoires entre-elles. Des engins vont alors circuler dans notre village. Nous vous demandons la plus grande prudence à l'égard de ces ouvriers et de leurs matériels.

A la fin de cette étape, les particuliers et entreprises pourront demander à n'importe quel fournisseur d'accès à internet un abonnement via fibre optique. Cela devrait être rendu possible dans l'hiver ou en début d'année 2021.

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

lundi : 9h-12h & 14h-18h
mardi : 14h-17h
mercredi : 9h-12h
jeudi : 9h-12h & 14h-17h
vendredi : 9h-12h & 14h-16h

Horaires pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne

Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h

Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :
10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 39 21 51
Urbanisme	04 50 39 21 51
Secrétariat général	04 50 31 31 73
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Centre multi-accueil	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Campagne de déclaration de résidence

Les recettes issues de la Compensation financière genevoise (CFG, i.e. les "fonds frontaliers", sont indispensables au financement des équipements et services mis à disposition de la population. Il en va de la responsabilité et du civisme de chacun afin de lutter contre le phénomène des "faux résidents secondaires". Chacun doit contribuer à l'effort nécessaire pour développer les services et équipements sur sa commune de résidence. Les frontaliers sont donc invités à déclarer leur résidence principale en France auprès de leur employeur situé dans le canton de Genève, voire de régulariser leur situation auprès de l'office cantonal de la population.

Campagne menée par le Pôle métropolitain du Genevois français

Covid 19 : des masques pour les Bonnois !

Des masques ont été fournis par le Conseil régional au mois de mai et distribués aux Bonnois.

Cependant, des stocks sont encore disponibles. Si vous n'avez pas le vôtre, vous pourrez le récupérer aux horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie, munis de votre carte d'identité ou de votre carte d'électeurs ou encore d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Le service périscolaire a déménagé au bâtiment multifonctions

Accueil du public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h

Tel : 04 50 85 82 75 - courriel : scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr

Nuisances sonores : rappel pour passer un bel été

Selon les arrêtés N° 2013/81 et 2017/81, sauf sur dérogation pour les services techniques (dès 6h du matin), les travaux de bricolage en extérieur ou de jardinage par des particuliers, réalisés à l'aide d'outils sonores tels que tondeuse à gazon, taille-haie électrique, tronçonneuse, perceuse... ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi de : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

& le samedi de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Ces nuisances sonores ne sont pas autorisées les dimanches et jours fériés.

Apéros prolongés dans les jardins, balcons et terrasses, barbecues jusque tard dans la nuit, musique à plein volume... nous avons bien sûr envie de profiter pleinement des douces et longues soirées d'été. Mais avant tout, pensez à vos voisins car ces nuisances peuvent compromettre gravement la tranquillité de ceux qui vous entourent.

Par ailleurs, un espace baignade dans un jardin engendre une importante source de nuisances sonores pour le voisinage : jeux d'eau, rires et cris.

Nous rappelons aussi aux propriétaires de nos amis les chiens que les aboiements de ces chers animaux sont une source récurrente de litiges entre voisins.

En bon citoyen, prévenez votre entourage lors de fête exceptionnelle, maintenez un niveau sonore décent et veillez au bon déroulement de votre soirée avec vos convives.

Elections Municipales 2020

Présentation du Conseil

Vie Municipale

Le Maire, Les Adjoints, les conseillères municipales déléguées



Yves Cheminal, Maire



Chantal Frarin, 1ère Adjointe en charge de la petite enfance, des affaires sociales et du CCAS



Pascal Bégot, 2ème Adjoint, en charge de l'enfance (dont CME) de la jeunesse et des sports



Catherine Dentand, 3ème Adjointe, en charge des finances et des ressources humaines



Pascal Pinget, 4ème Adjoint, en charge des travaux et de la sécurité



Rosanna Dullaart, 5ème Adjointe, en charge de la communication et de l'ENS



Denis Servage, 6ème Adjoint, en charge du développement durable, de l'agriculture, des rivières, des forêts, des sentiers, de la chasse et de la végétalisation



Françoise Deniboire, en charge de la qualité de la vie et des cimetières



Angélique Scaramuzzino, en charge de la vie associative et des fêtes et cérémonies

Dorénavant, vous trouverez dans votre bulletin, la présentation d'un élu et de ses dossiers en cours.

Aujourd'hui, présentation d'Angélique Scaramuzzino, en charge de la vie associative et des fêtes et cérémonies.

Malgré une période difficile et inédite, la vie communale reprend peu à peu son rythme "normal". Le 25 mai dernier l'équipe de Yves Cheminal, élue lors de l'élection du 15 mars dernier, a validé un nouveau conseil municipal.

C'est donc avec grand plaisir que je me présente à vous, Angélique Scaramuzzino, j'ai 34 ans, 2 enfants de 9 et 6 ans, j'habite Bonne depuis 7 ans et je suis originaire d'Annesses. Certains me connaissent déjà par le biais de l'association des parents d'élèves des écoles de Bonne. Nous sommes, avec mon mari, commerçants sur la commune de Cranves-Sales depuis 10 ans. Je serai désormais en charge des associations, des fêtes et des cérémonies bonnoises.

Je succède à Chantal Frarin qui a grandement œuvré pour la commune ses 12 dernières années, ma mission sera donc complexe mais j'ai hâte de commencer à travailler avec vous tous pour continuer à faire vivre notre beau village!

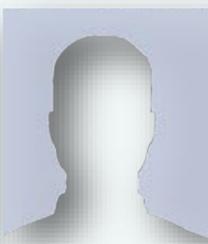
Vous, membres actifs des associations bonnoises, êtes le noyau de l'animation et de la vie de la commune. Et j'aimerais que nous travaillions ensemble, main dans la main pendant les 6 années qui vont suivre. Aussi j'aimerais mieux vous connaître, que vous m'exposiez par mail, par téléphone ou en se rencontrant, vos activités, si vous avez des manifestations prévues cette année (si oui à quelle date), des rêves pour votre association, ce que vous attendez de moi, vos doléances... J'aurais alors une meilleure connaissance du riche tissu associatif bonnois et nous commencerons ainsi ensemble notre collaboration du bon pied!

Angélique SCARAMUZZINO

Les Conseillers municipaux



Jacques Meylan



Claude Baltassat



Marie-Claire Teppe-Roguet



Laurence Tollance



Nadège Thabuis



Sébastien Colo



Florian Coquelet



Angélique Vaudaux



Jérôme Juglaret



Chantal Cadoux



Karine Fol



Remy Deramecourt



Jean-Philippe Thomas



Brice Brayet

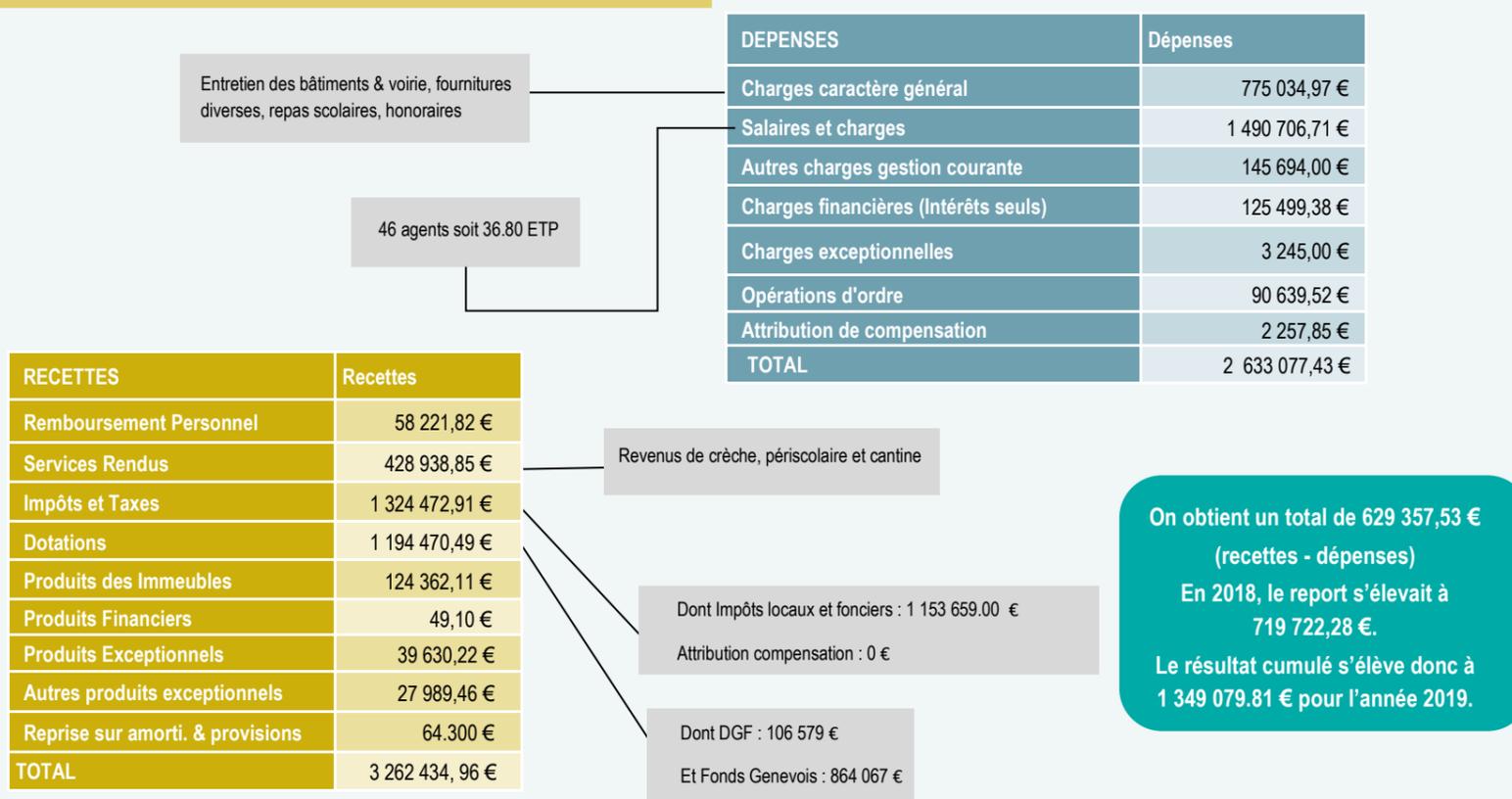
Résultats des élections municipales du 15 mars 2020

23 sièges - 3218 habitants
 Maire sortant : Yves Cheminal
 Inscrits : 2128
 Votants : 868
 Participation : 40.79 %
 Exprimés : 853
 Blancs : 5
 Nuls : 10
 Elus par liste :
 Liste Y. Cheminal : 451 (52.87 %),
 Liste R. Deramecourt : 402 (47.13 %)

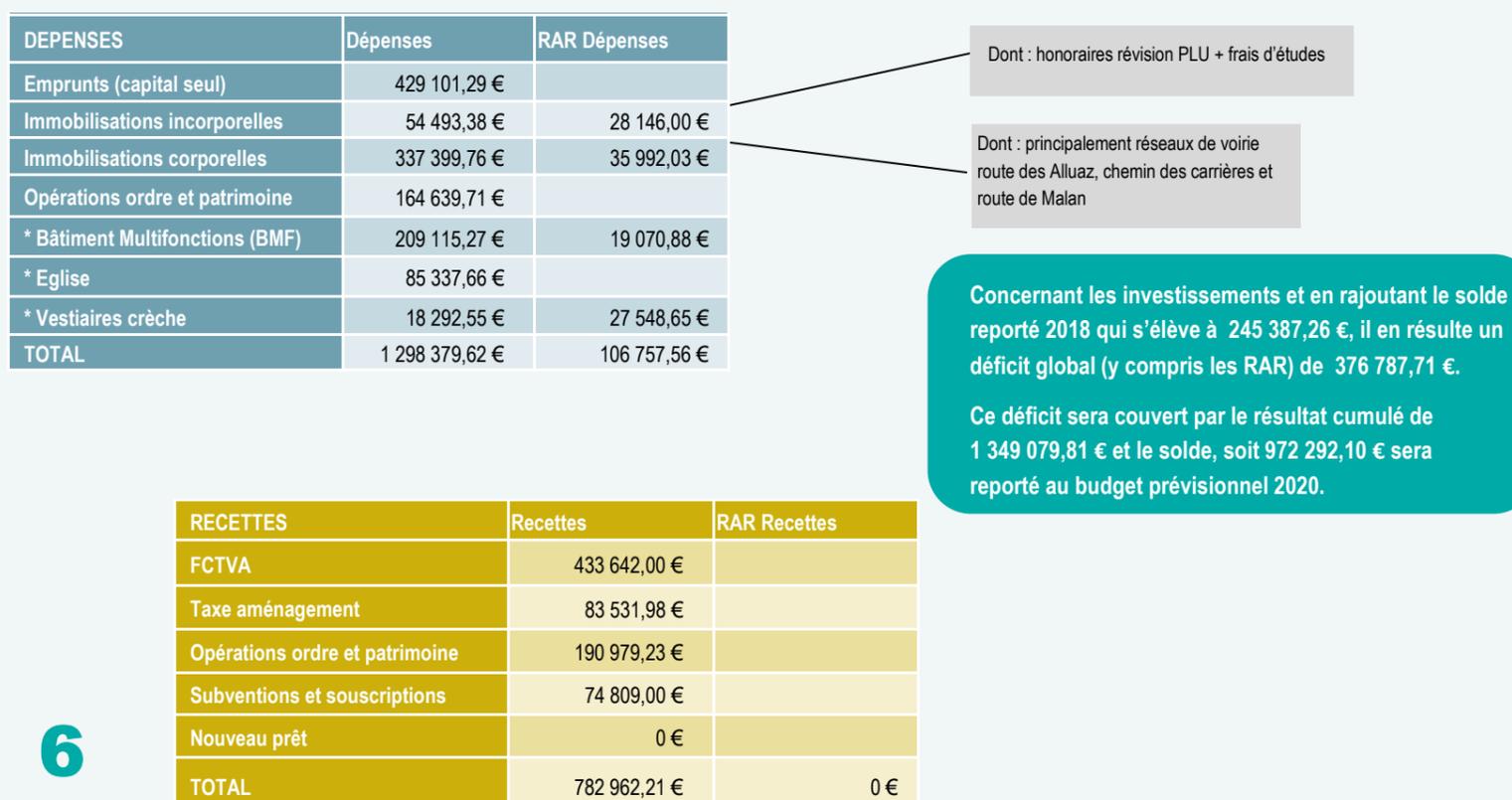
5

Comptes administratifs 2019

Fonctionnement 2019



Investissement 2019



Budget 2020 (suite)

Vie Municipale

Votés de façon usuelle avant la fin du mandat, les comptes administratifs 2019 et le budget 2020 ont été votés le 9 mars dernier. Le nouveau budget permet d'assurer une continuité des engagements de la commune, laissant ainsi aux nouveaux élus le temps de se familiariser avec l'organisation de la collectivité et de ses services avant de prendre d'éventuelles autres orientations.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Ces comptes de fonctionnement comptabilisent les dépenses et les recettes liées à la vie quotidienne de la collectivité, tandis que les comptes d'investissement illustrent les engagements de la commune pour des travaux d'envergure ou de renouvellement d'actifs.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'année 2019, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 2.633.077,43 €, soit une hausse de 235.363 € par rapport à l'an dernier.

La masse salariale représente toujours la principale dépense ; à 1 490.706,71 €, soit 57 % des dépenses totales. L'ensemble des agents travaillant pour la collectivité est au nombre de 46, mais compte tenu des temps partiels cela représente 36,80 agents équivalent temps plein.

Les agents sont répartis comme suit entre les services : crèche : 13,1 ETP, écoles et périscolaire : 12,30 ETP, médiathèque 1 ETP, services techniques 3 ETP, services généraux : 7,40 ETP. Cette année encore de nombreux arrêts maternité et autres ont grevé la masse salariale alors que la prise en charge partielle des assurances intervient sur un compte de recettes.

Les achats d'énergies ainsi que celles liées au restaurant scolaire et aux fournitures diverses totalisent 318.967,13 €, poste en baisse grâce à la variation des énergies.

Les services extérieurs relatifs à l'entretien des bâtiments et voiries de la commune, aux maintenances diverses s'élèvent à 226.554,82 €, poste en hausse.

Les autres services extérieurs ont totalisé 214.338,72 € répartis entre les honoraires divers, les transports, le nettoyage des bâtiments ...

Les impôts et taxes atteignent 15.174,30 € et les autres frais de gestion courante 145.694 €, en baisse suite à la mutualisation des services en 2018.

Le total des charges financières qui constate la seule part des intérêts s'est élevé à 125.499,38 €.

Les charges exceptionnelles représentent 3.245 €.

Des opérations d'ordre pour 90.639,52 € constatent l'amortissement de travaux réalisés et des cessions d'actifs. La contrepartie de ces dépenses se trouve en recettes d'investissement de façon à neutraliser cette dépense théorique.

Pour la première fois cette année, l'attribution de compensation versée par Annemasse-Agglomération est négative, c'est-à-dire que c'est la commune qui reverse à l'Agglomération la somme de 2.257,85 €. Cette attribution constate la différence entre l'attribution de compensation reversée par l'Agglomération au titre de l'ex taxe professionnelle et notre participation aux différents services mutualisés payée à l'Agglomération. Ces services ayant augmenté, nous payons davantage que nous ne recevons. En annexe, le tableau des coûts 2019 des différents services mutualisés ainsi que notre participation au FPIC qui totalisent 250.355 € à comparer aux 227.521 € de l'année 2018.

Recettes

Les recettes de fonctionnement ont totalisé 3.262.434,96 € soit une hausse de 120.022 €.

L'augmentation des fonds genevois est encore positive cette année de +55.000 € pour totaliser 864.061 €.

Les remboursements d'assurances au titre des arrêts de travail totalisent 58.221,82 €, somme importante encore à mettre en balance de la variation de la masse salariale.

Les recettes liées aux services proposés atteignent 428.938,85 €, en baisse de 43.002 € suite aux diminutions de fréquentation et à la variation des grilles de quotient familial pour la crèche et les services cantine et périscolaires.

Les revenus perçus principalement au titre des impôts locaux et taxes additionnelles sur l'électricité totalisent 1.324.472,91 €. Les revenus de la fiscalité directe, taxe foncière et taxe d'habitation restent stables à 1.153.659 €. Comme convenu, les taux d'imposition foncière ne seront pas augmentés en 2020.

Les dotations de l'Etat atteignent 1.194.470,49 €, dont 864.061 € au titre du reversement des fonds genevois.

Les revenus des biens de la commune loués ont totalisé 124.362,11 €.

Outre des produits financiers pour 49,10 €, des produits exceptionnels de 67.619,68 € complètent ces revenus dont 38.204,12 € au titre de la vente de l'ancienne déchetterie à Annemasse-Agglomération.

Nous constatons cette année une écriture d'amortissement pour 64.300 €, montant qui se retrouvera en contrepartie en dépenses d'investissements.

Au titre de l'année 2019, c'est donc un résultat positif de 629.357,53 € que nous avons constaté. En rajoutant l'excédent positif de 2019 d'un montant de 719.722,28 €, le total de 1.349.079,81 € permettra d'une part de couvrir le déficit d'investissement de 2019 et d'autre part de générer des potentialités d'investissements pour le budget 2020.

Globalement ce résultat cumulé 2019 reste comparable à celui de 2018 arrêté à 1.325.033,52 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'investissement ont totalisé 1.298.379,62 €.

Les dépenses engagées sur l'exercice mais non réalisées sur 2019 (RAR), ont totalisé 106.757,56 €.

Le remboursement du capital emprunté s'est élevé à 349.870,95 €.

Le financement des biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF, Etablissement Public foncier, s'élève à 79.230,34 €.

Les études liées à la révision du PLU notamment ont totalisé 54.493,38 €.

Des subventions versées au titre des programmes immobiliers réalisés totalisent 22.441 €.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 314.958,76 €. Ces travaux comprennent principalement des travaux de voirie pour 188.493 €, des acquisitions de régularisations foncières pour 17.750 €, des investissements informatiques pour 35.356,04 €.

Nous constatons des amortissements de frais d'études pour 64.300 €, dépense neutralisée par une recette de fonctionnement de même montant.

Des opérations patrimoniales pour 100.339,71 € sont constatées à la fois en dépenses et en recettes d'investissements et constatent des dépenses d'investissements non suivies de réalisation et mises au rebus.

Les investissements plus conséquents sont classés en opération. Ces opérations totalisent 312.745,48 € dépensés sur l'exercice 2019 plus 46.619,53 € de RAR.

Les travaux du bâtiment multifonctions se terminent pour 209.115,27 plus 19.070,88 € de RAR.

Les travaux de rénovation de l'Eglise se sont achevés sur l'exercice pour un montant de 85.337,66 €.

Le réaménagement des vestiaires de la Crèche a débuté pour un montant de 18.292,55 € plus 27.548,65 € de RAR.



Vie Municipale Budget 2020 (suite)

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif du coût total des travaux engagés pour le bâtiment multifonctions ainsi que pour l'église Saint Nicolas, déductions faites des subventions reçues et de la récupération de la TVA.

A noter que pour l'Eglise le solde net payé par la commune s'élève à 1.167.644 € et que nous avons une proposition financière pour vendre le terrain "Michaud" à 1.200.000 €. Pour rappel, Mme Michaud a expressément donné ses biens à la commune afin de rénover l'église communale.

Recettes

Les recettes d'investissements propres à l'année 2019 s'élèvent à **782.962,21 €**, dont **433.642 €** de FCTVA, **83.531,98 €** de taxe d'aménagement, **90.639,52 €** d'opérations d'ordre (contrepartie en dépenses de fonctionnement), **100.339,71 €** d'opérations patrimoniales (contrepartie en dépenses d'investissements) et **74.809 €** de subventions complètent les recettes.

Il convient de rajouter à ces sommes ci-dessus le besoin de financement de l'exercice 2018, **605.311,24 €**. En déduisant le résultat cumulé négatif de l'année 2018 de **359.923,98€** on obtient le montant des RAR de 2018 qui ont été réalisés en 2019 et déjà financés au titre de l'année 2018.

Le résultat cumulé 2019 s'établit donc à **- 270.030,15 €**.

En ajoutant le besoin de financement des RAR 2019 pour un montant de 106.757,56 €, on obtient un besoin de financement pour 2019 du poste Investissement de **- 376.787,71 €**.

Ce montant sera couvert par le résultat de fonctionnement de **1.349.079,81 €** et le solde, soit **972.292,10 €** sera reversé au Budget Primitif 2020.

Suivi des Travaux par opérations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
EGLISE	0,00 €	37 798,80 €	474 274,06 €	235 801,94 €	470 768,21 €	274 460,17 €	85 337,66 €	45 000,00 €	1 623 440,84 €
Subventions			29 390,00 €	25 940,00 €	44 670,00 €				100 000,00 €
Association diocésaine						40 000,00 €			40 000,00 €
Fondation du Patrimoine						70 795,95 €			70 795,95 €
FCTVA				6 000,00 €	78 000,00 €	39 000,00 €	77 000,00 €	45 000,00 €	245 000,00 €
TOTAL	0,00 €	37 798,80 €	444 884,06 €	203 861,94 €	348 098,21 €	124 664,22 €	8 337,66 €	0,00 €	1 167 644,89 €
BMF	6 580,39 €	0,00 €	56 680,80 €	167 590,76 €	1 557 800,92 €	2 131 860,47 €	207 932,07 €	49 070,88 €	4 177 516,29 €
Subventions					113 750,00 €	396 300,00 €	49 624,00 €		559 674,00 €
FCTVA			1 000,00 €		9 200,00 €	27 000,00 €	255 000,00 €	340 000,00 €	632 200,00 €
TOTAL	6 580,39 €	0,00 €	55 680,80 €	167 590,76 €	1 434 850,92 €	1 708 560,47 €	-96 691,93 €	-290 929,12 €	2 985 642,29 €

Synthèse des Services Mutualisés en 2019

VOIRIE	POLICE	URBANISME	INCENDIE	COMMERCE	SIG	HABITAT	ZAE	RLPI	FPIC	TOTAL
114 105,38 €	79 576,61 €	8 846,07 €	5 474,89 €	420,61 €	686,43 €	9 470,00 €	1 558,00 €	212,86 €	30 363,00 €	250 713,85 €



Maison IV
AGENCE
IMMOBILIÈRE

NOUVEAU À BONNE!

Nos valeurs:
Humanité,
investissement,
disponibilité,
écoute.

Nous sommes spécialisés
dans la transaction
et le foncier.




90, route des Alluaz - F-74380 BONNE - Tél.: +33 4 50 85 86 75 - c.ramus@agence-maison4.com agence-maison4.com

Budget 2020 (suite)

Budget prévisionnel 2020

Fonctionnement 2020

DEPENSES	Dépenses
Charges caractère général	997 300,00 €
Salaires et charges	1 570 000,00 €
Autres charges gestion courante	164 800,00 €
Charges financières (intérêts seuls)	125 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Opérations ordre	92 454,71 €
Attribution de compensation	15 000 €
TOTAL dépenses	2 966 554,71 €

RECETTES	Recettes
Remboursement personnel	25 000,00 €
Services rendus	399 700,00 €
Impôts et taxes	1 236 000,00 €
Dotations	1 113 000,00 €
Produits des immeubles	107 000,00 €
Produits exceptionnels	1 500,00 €
TOTAL recettes	2 882 200,00 €

Dont impôts locaux : 1 100 000 €
et attribution de compensation : 0 €

Dont DGF : 100 000 €
et Fonds Genevois : 815 000 €

Investissement 2020

DEPENSES	Dépenses	RAR Dépenses
Emprunts (capital seul)	475 590,00 €	0
Immobilisations incorporelles	124 240,00 €	24 146,00 €
Immobilisations corporelles	701 738,10 €	35 992,03 €
Opérations ordre et patrimoine	128 691,00 €	0
* Bâtiment multifonctions	99 500,00 €	19 070,88 €
* Eglise	45 000,00 €	0
* Vestiaires crèche	20 400,00 €	27 548,65 €
* Eclairage stade foot	136 000 €	0
TOTAL	1 731 159,10 €	106 757,56 €

Etudes et rénovation école élémentaire, accessibilité

RECETTES	Recettes	RAR Recettes
FCTVA	501 486,00 €	
Taxe aménagement	50 000,00 €	
Opérations ordre et patrimoine	145 145,71 €	
Subventions	146 590,00 €	
TOTAL	843 221,71 €	
Virement de la section de fonctionnement	887 937,39 €	
Report, résultat cumulé 2019	-270 030,15 € *	
Report, besoin de financement 2019	376 797,71 € *	
TOTAL RECETTES	1 837 916,66 €	0 €

Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2020 s'élève à -84 354,71 €. En ajoutant le report de 2019 de 972 292,10 €, on obtient un résultat de 887 937,39 €. A noter que les reports 2019 listés avec un * couvrent en 2020 les RAR prévus en 2019 pour 106 757,56 €;

BUDGET PREVISIONNEL 2020

FONCTIONNEMENT

Hormis l'augmentation de l'Attribution de Compensation versée à l'Agglo pour 15.000.€ suite à l'intégration à 50% de l'Ecole de Musique, et une hausse prévisionnelle des dépenses d'entretien des bâtiments, les autres charges de fonctionnement resteront stables.

INVESTISSEMENTS

Principalement des travaux de rénovation du bâtiment des maîtres, des travaux de voirie toujours importants, des travaux de mise en conformité dont ceux de la toiture de la Chapelle de Loëx, la mise en place de jeux près du BMF et la crèche, des barrières devant la cantine du bâtiment BMF, et surtout des études de faisabilité pour la rénovation complète de l'école élémentaire en 2021.

Vie Municipale

Pourquoi avons-nous fermé l'agorespace pendant plusieurs semaines ?

Certes les règles imposées par la crise sanitaire nous interdisaient tout rassemblement de plus de 10 personnes. Néanmoins, nous avons dû faire face à des groupes de jeunes principalement non bonnois qui étaient là plutôt pour vendre des drogues et autres produits illicites que pour faire du sport... Et cela, nous ne l'accepterons jamais. Non, notre agorespace ne deviendra pas un bar à chicha, ni même un coffee shop à ciel ouvert. C'est un espace de jeux et de sport pour nos plus jeunes, rien d'autre.

Bien entendu, les stratégies de vente et de consommation de tels produits changent chaque jour et cela s'apparente beaucoup au jeu du chat et de la souris. Ce combat n'est jamais gagné car l'argent facile attire, et attirera toujours... Dans les prochains mois, un système de vidéoprotection sera installé, et nous mènerons une traque quotidienne et sans relâche. Si cela ne s'avérerait pas suffisant, alors nous serions à nouveau amenés à refermer cet espace de jeu. En effet, nous ne pouvons tolérer que nos jeunes deviennent des maillons de cette chaîne infernale.

Pour l'instant cela a bien marché et ces bandes sont parties ailleurs pour quelque temps, mais jusqu'à quand ? La loi a changé et dorénavant toute personne prise en flagrant délit de consommation ou de vente de produit illicite sera verbalisée. S'il s'agit d'enfants mineurs, les parents seront convoqués en gendarmerie.

Yves Cheminal

Incivilités du voisinage, nous y revoilà...

Aujourd'hui, nous faisons face à de plus en plus d'incivilités qui perturbent la vie de tout le monde. Il n'est plus une semaine sans la réception de plusieurs courriers à ce sujet ! Certes c'est l'été, il fait chaud et la tension monte. Mais il n'est pas normal que certains ne comprennent pas que l'excès de bruit n'est pas tolérable, et qu'il perturbe la vie du voisinage.

Que ce soit durant la journée, lorsque vos enfants mettent les gaz avec leurs scooters sur le parking de l'école ou ailleurs, ou qu'ils soient dans votre piscine à hurler et gêner le voisinage, lorsque votre barbecue mal réglé "embaume" tout le lotissement, lorsque vous bricolez avec du matériel bruyant le dimanche, alors même que c'est interdit par arrêté municipal, ou encore lorsque votre chien de compagnie divague seul sur la voirie, qu'il aboie toute la journée et gêne vos voisins... Ou après 22 heures, avec des repas sur les terrasses, parfois bien arrosés avec musique, feux d'artifices ou pétards jusqu'à 2 heures du matin... Tout cela n'est plus acceptable... Vous êtes chez vous, certes, mais vous gênez des dizaines de personnes aux alentours... Les moins attentifs à la tranquillité du voisinage devront s'attendre à recevoir le passage de la gendarmerie prochainement, et nous demandons à toute personne gênée après 22 heures de ne pas hésiter à leur téléphoner pour leur demander une intervention. Et s'ils ne peuvent pas se déplacer -car déjà en mission-, n'hésitez pas à faire remonter l'information en mairie ! Certes nous ne pourrions pas résoudre tous les problèmes, mais en parler c'est déjà commencer à faire avancer les choses...

Yves Cheminal



Le bon sens a de l'avenir

Agence de Bonne
157 avenue du Léman
74380 BONNE
Tél. : 04 50 19 40 29

ca-des-savoie.fr

LA CHAISERIE
Tables et Chaises
Modernes et Rustiques
Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE
"si le corps vous en dit"
Institut Ephélide
90 route des Alluaz à BONNE
facebook : Emilie Lamouille réflexo plantaire
site web : www.emilie-lamouille.com
RDV au 06 74 68 40 63

Stop aux incivilités !

Est-ce la cause de la fermeture des déchetteries qui a provoqué une recrudescence de décharges sauvages sur la commune, ou simplement un manque de civilité de citoyens peu scrupuleux et peu sensibles à l'avenir de notre environnement. Toujours est-il que ces actes doivent être condamnés car ils entraînent d'une part une surcharge de travail pour les services techniques et d'autre part des nuisances pour notre environnement (pollution de l'eau, gêne pour les promeneurs, dégradation des voies et équipements publics...).

Décharge sauvage, sur un chemin longeant la route d'Arthaz....



...et après nettoyage des services techniques de la commune.

Le lavoir de Limargue transformé en réceptacle à ordures....



... et une garde-robe complète retrouvée dans la Menoge !



Un pot de peinture

...et une canette abandonnés



Vie Municipale



Route du Limargue, accumulation de déchets de chantier



Déchargement illégal de déchets verts route d'Arthaz



Stationnement non autorisé de camions, qui dégrade les parties communales

Tags et insultes sur la voiture d'une élue de la commune



Une poubelle vidée sur la chaussée



Une haie n'attendant que d'être taillée, empiète largement sur la route de Limargue



Nous rappelons d'ailleurs à tous les propriétaires de haies que celles-ci doivent régulièrement être taillées à 2 mètres de hauteur maximum et ne devront créer aucune gêne pour la visibilité et la sécurité dans les carrefours et les voies étroites. Les haies végétales seront réalisées avec des essences locales dont la liste est annexée au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Vie Municipale

A la médiathèque...

Après deux mois de fermeture et six semaines de service "prêt à emporter", la médiathèque a rouvert ses portes au public avec quelques consignes, nécessaires à la protection des lecteurs, des agents et des bénévoles : port du masque obligatoire, désinfection ou lavage des mains, temps restreint dans les locaux...

Le service "prêt à emporter" est toujours en service. Pour cela nous vous invitons à réserver vos ouvrages via le site du réseau : www.bibliotheques-intermede.fr.

Si vous observez des difficultés de connexion, les bibliothécaires seront là pour vous aider.

Les retours des livres sont acceptés aux horaires d'ouverture : lundi, mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h (horaires à partir du 1er septembre).

Les retours sont placés en quarantaine durant 3 jours puis désinfectés et rangés dans nos rayons. La manipulation des livres à la médiathèque est effectuée par un nombre restreint d'agents et de bénévoles.

Les animations prévues du printemps ont par la force des choses, été annulées, mais reprendront à l'automne. Dans cette attente, les bibliothécaires du réseau Intermède vous proposent sur le site et sur leur page Facebook des animations telles que des lectures, des ateliers de bricolage, des bons plans, des contes et comptines, des partages d'informations autour de la littérature... L'équipe de bénévoles de la médiathèque a choisi, cette année encore de participer à la 26ème sélection de Lettres-frontière, et invite les usagers de la médiathèque à la lecture de ces dix ouvrages et ainsi faire partie du jury :

Sélection suisse :

L'oracle des loups d'Olivier Beetschen
Les enfants de la baie d'Olivier Papaux
Les battantes de Simona Brunel-Ferrarelli
Sam de Edmond Vullioud
Grand national de Roland Buti

Sélection Auvergne-Rhône-Alpes :

Impasse Verlaine de Dalie Farah
Et la lune là-haut de Muriel Zurcher
Le baiser de l'ogre d'Elsa Roch
Mains d'herbes, histoires d'un jardin japonais de Benoît Reiss
Elles m'attendaient de Tom Noti



Abonnement gratuit, conditions de prêt : 15 documents pour une durée de 4 semaines, réservation en ligne, accès gratuit aux services des ressources numériques de Savoie-biblio...

**Renseignements et inscriptions : Médiathèque de Bonne
194 avenue du Léman, 74380 Bonne - Tél : 04 50 36 21 58,
courriel : mediatheque@mairie-bonne.fr**

12

Les élus se retroussent les manches



Denis Servage, 6ème Adjoint en charge du développement durable, de l'agriculture(...) Et Sébastien Colo, Conseiller municipal, réparent et entretiennent le chemin situé sur le plateau de Loëx au niveau de la maison des chasseurs.

Les riverains s'étant plaint d'un dépôt abusif de tuiles sur ce chemin, les élus ont décidé avec le sourire de rendre cette voie praticable.



Soirée nettoyage espaces verts du BMF, le 30 juillet

Trois agents de la commune à l'honneur



De par leur engagement et leur professionnalisme, Alice Jacquet, Pauline Maréchal et Raquel Albi sont en voie de titularisation et rejoignent ainsi l'équipe communale composée de 46 agents.

Alice Jacquet est en charge de la Direction des services techniques depuis septembre 2018 ; Pauline Maréchal est quant à elle en charge de l'urbanisme depuis avril 2018 et Raquel Albi est en charge de la comptabilité avec Mathilde Baltassat depuis septembre 2018 et assiste Madame Jacquet aux affaires techniques depuis juin 2020.

Nous les félicitons pour leur titularisation.

Lydie Chardon nous a quitté

Décédée tragiquement le 11 mars dernier, Lydie Chardon a été durant 23 ans secrétaire de mairie à Bonne. Entrée sous le mandat de Georges Corbex, elle est partie en 2009 à la mairie de Bogève.

Nous adressons à son mari, et à sa fille Fanny, toute notre affection.



Histoire & patrimoine

Béatrix de Faucigny ou la Grande Dauphine



Ce portrait est le premier d'une série présentant des Bonnoises ou des Bonnois qui ont marqué l'histoire de la commune. Ils sont des témoins, non seulement de la grande Histoire mais aussi de la petite Histoire.

D'ailleurs n'est-ce pas cette dernière qui fait la grande Histoire ? Ce sont des "personnages" comme on se plaît à les appeler avec beaucoup d'admiration, de reconnaissance voire de tendresse et de sympathie qui font partie intégrante de la vie de la commune : en quelque sorte ils font partie de notre famille.

A l'heure contemporaine où de plus en plus de voix s'élèvent afin d'instaurer la parité hommes/femmes et faire appliquer les droits de ces dernières et qui, petit à petit, prennent place sur la scène politique ; il semble tout naturel de dresser le portrait de la première Grande dame de nos contrées : Béatrix de Faucigny qui séjourna à Haute-Bonne.

Nous voilà revenus quelques siècles en arrière, du temps de la splendeur de la famille de Faucigny où le château de Haute-Bonne était une de leurs résidences. Du temps où les hommes étaient les héros de l'Histoire et les femmes étaient systématiquement reléguées au second plan, voire inexistantes en tant qu'être humain à part entière.

Les femmes, jusqu'à un passé pas si lointain comme le dit Marie Gaulis (arrière-petite-fille du comte Maximilien de Foras) dans son ouvrage "Le royaume des oiseaux" dans lequel elle donne la parole à son arrière-grand-mère Marie (épouse de Maximilien de Foras dit Max) : " (...) Oui, j'ai voulu faire construire cette chapelle pour ces jeunes morts, pour Rodolphe, et pour rendre hommage à Amédée et son épouse Georgette, pour nous aussi, les Marie-Max comme on nous appelait, la femme pour toujours accolée à l'homme, bibliquement, bête de somme, ânesse aux mamelles remplies d'un lait amer, l'homme et ses désirs vagues, ses colères, ses visions, son impuissance..."

Notre petit bout de l'histoire de Bonne pourrait débiter par la formule consacrée :

"Il était une fois une grande famille locale qui possédait plusieurs châteaux mais dont la branche aînée, hélas, n'avait plus de descendant mâle. Cependant le dernier en titre, Aymon II de Faucigny, ambitieux de nature agrandira son territoire et soucieux de la pérennité de son œuvre, maria sa fille Agnès en 1234 à Pierre II de Savoie. Dès lors qu'elle prend la succession de son père (1253) et avec l'aide stratégique et logistique de son époux, Agnès, ambitieuse et soucieuse de continuer l'œuvre de son père fonda des villes nouvelles dont Bonne."

Les bonnes fées avaient oublié d'user de leur charme ? Une nouvelle fois les époux n'eurent pas de fils et leur foyer n'accueillit qu'une héritière : Béatrix née en 1234.

Béatrix, soumise au dictat de l'époque, se vit imposer un mari par son grand-père Aymon II, alors qu'elle était tout juste âgée de 7 ans, en la personne de Guignes VII (futur Dauphin du Viennois). Était-ce le Prince Charmant ? Béatrix chaussait-elle des pantoufles de vair ? Qui sait ... Mais une chose fut certaine : il mit à l'abri des convoitises de voisinages les possessions des Sires de Faucigny et laissa entrevoir un rapprochement pacifique avec la puissante Maison de Savoie.

Mais hélas ! Tous les contes de fées connaissent des rebondissements et les "princesses" suscitent bien des convoitises et Béatrix n'échappa pas à la règle.

En l'an de grâce 1268, suite au décès de ses parents, c'est tout naturellement que la jeune femme succède à la tête du Faucigny. Cette promotion eut pour conséquence d'engendrer le courroux de sa tante Béatrix de Faucigny qui, s'estimant lésée par son père, engagea une guerre sans merci à sa nièce.

Cette dernière, surnommée la Grande Dauphine, du subit la prison où elle crut croupir jusqu'à la fin de ses jours. Mais grâce au secours de son oncle, Philippe de Savoie, qui tel un chevalier servant, changea de camp. Après avoir soutenu la tante, il vola à la rescousse de sa nièce afin de la libérer des griffes de l'autre Béatrix.

La vie n'est jamais un long fleuve tranquille. Béatrix de Savoie s'établit avec sa cour à Bonne, après avoir entrepris quelques réparations nécessaires. Elle trouva en ces lieux stratégiques une place forte reconnue aux carrefours d'axes routiers importants. Elle jouissait ici d'un peu de sérénité mais c'était sans compter sur la cruauté du destin qui frappa de plein fouet.

Ce 21 septembre 1282, il ne s'agissait pas de querelles de châteaux et de territoire. Béatrix allait souffrir au plus profond d'elle : son fils Jean I (futur Dauphin du Viennois) âgé de 17 ans fit une chute de cheval en passant la Menoge. Malgré tous les secours mobilisés à l'époque, le 24 septembre Jean I rendit son dernier souffle dans la chambre du chapelain de Basse-Bonne et son corps fut déposé sur la pierre d'autel de l'église Saint-Pierre de Basse-Bonne.

Son cœur de mère dévastée et folle de douleur, la pauvre Grande

Dauphine, tout en gardant la dignité propre à son rang, quitta les hauteurs de Bonne trop empruntées de mauvais souvenirs, pour aller s'installer à Bonneville.

Et comme bien souvent, à une époque où les épreuves de la vie affligeaient considérablement les femmes, Béatrix se retira à Mélan où elle finit ses jours en se consacrant à Dieu et y mourut en 1310 où elle fut enterrée auprès de son fils Jean I.

Femme de caractère et diplomate, Béatrix ne vécut pas forcément heureuse, elle n'eut pas beaucoup d'enfants, mais elle marqua cependant par son courage, sa dignité et sa résilience.

Ce qui fit d'elle la Grande Dame de la Lignée de la branche aînée des Sires de Faucigny.

Elle serait un des premiers maillons de la grande Histoire du village. Alors tendez l'oreille d'autres suivront...

Martine Desbiolles,
Guide du Patrimoine



Maîtrise du marché local, nous nous chargerons de rechercher le bien correspondant à vos attentes

ACHAT - VENTE : Cabinet de transactions Immobilières, particuliers et professionnels. Maisons, appartements, terrains, immeubles, locaux (murs et fonds de commerce).

Formation d'expertise Immobilier / Des professionnels à votre service.

COUR de l'IMMO : 350, Avenue du Léman - 74380 BONNE
+33 611 11 74 77 +33 450 35 74 79

www.cour-immobilier.com - info@courdelimmo.com

**AGENCE
IMMOBILIÈRE**

**Rapport d'avis de
valeur par l'agent
immobilier OFFERT***



*Sous condition de réalisation de la vente par nos soins.

Natacha Dubois-Dauphin
thérapeute ayurvédique
diététicienne et soins

diplômée EIVS, Lausanne &
Vinayak Panchakarma Clinic, Inde

06 84 07 35 76

gerboise2745@gmail.com



LACROIX AUTO OCCASIONS

984 avenue du fer a cheval 74380 Bonne

0645108140

SERVICE CARTE GRISE



SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

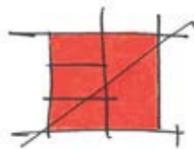


74100 Ville-la-Grand

Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon

Tél. 04 50 70 17 70



Pierre LAMBRÉ
Architecte DPLG

04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
74380 - Bonne
lambre.archi@orange.fr



LATOUR
ENERGIE SERVICE

Chauffage - Géothermie - Aérothermie
Pompe à Chaleur en relève de chaudière
Climatisation - froid Industriel

Etude - Installation - Maintenance - Dépannage

Rue de la Jonchère - 74420 BOEGE

TEL/FAX: 04.50.39.10.66/04.50.39.01.67

Le verre : Recette d'un recyclage réussi !



Environnement & solidarité

Quels sont les bons ingrédients de la recette parfaite pour le recyclage du verre ?

Un habitant motivé pour trier
Une collectivité active pour faciliter le geste de tri.

En effet, le secret de la réussite en matière de recyclage du verre, c'est avant tout la mobilisation solidaire des habitants et des collectivités.

Premier ingrédient : Les habitants

Le verre à l'origine, qu'est-ce que c'est ? De l'eau, du sable, de la soude et de la chaux montés à haute température. Mais voilà, l'eau et le sable s'épuisent et il faut aller les chercher de plus en plus loin. Le verre recyclé lui, est inépuisable. Normal, il est recyclable à l'infini !

Maintenant comment fait-on ?

Déposez vos bouteilles et bocaux dans les conteneurs de collecte du verre situés près de chez vous et ils seront recyclés. Alors à vous de jouer !

Cela vaut le coup, car lorsque vous mettez le verre dans votre poubelle grise, il part en incinération. Non seulement, le verre ne brûle pas et ne fournit donc pas d'énergie récupérable dans le processus d'incinération, mais en plus il coûte cher car le traitement des déchets par incinération est calculé au poids ! Et le verre, c'est lourd.

En revanche, amener le verre au conteneur, c'est économique car il est revendu pour être recyclé ce qui permet de compenser une partie du coût de collecte et de transport chez les recycleurs. **C'est le moment d'ajouter le deuxième ingrédient de notre recette : les collectivités.**

Le SIDEFAGE a pour mission de vous donner les moyens de trier en dotant vos communes de conteneurs de collecte. Il travaille avec votre communauté de communes/ d'agglomération et votre commune pour trouver les meilleurs emplacements possibles pour ces conteneurs.

Pas toujours facile de trouver un consensus qui contentera tout le monde car personne n'est particulièrement séduit par l'idée d'avoir des conteneurs près de sa maison et en même temps, tout le monde les trouve toujours trop loin.

Les implantations de conteneurs sont étudiées en fonction des terrains disponibles, de l'étendue de la commune, du nombre d'habitants et surtout des contraintes techniques liées à la collecte du contenu des conteneurs.

Ces emplacements doivent être respectés pour permettre leur collecte, leur nettoyage et la maintenance.

Le passage des collecteurs a aussi un coût. C'est pourquoi, le SIDEFAGE essaie de rationaliser la fréquence des tournées en collaboration avec ses prestataires pour éviter le plus possible les débordements. Pour une collecte optimisée, il y a quelques règles simples :

- ne pas stationner à proximité des conteneurs,
 - laisser les emplacements propres,
 - ne mettre que les déchets indiqués sur le conteneur.
- Et n'oubliez pas, pour vos déchets autres que les emballages (gros cartons, bois, ferrailles...), vous devez vous rendre à la déchèterie.

Voilà, vous êtes prêts pour un meilleur avenir du verre et de notre planète !



Les consignes de tri : seuls les emballages en verre peuvent être triés, c'est-à-dire les bouteilles, bocaux et flacons

Un petit geste responsable qui rend la vie plus facile

Trier le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. Vous ne le savez peut-être pas, mais il faudrait entre 3000 et 4000 ans pour que le verre se décompose seul dans la nature. Le recyclage permet d'éviter le rejet de plus de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an. Vous êtes le premier maillon de la chaîne, sans qui rien ne serait possible. De votre geste de tri dépend la quantité et surtout la qualité de la collecte du verre.

Avec le tri, on recycle le verre à 100% et à l'infini

Les enjeux du recyclage de ce matériau sont importants :

- au niveau environnemental les bénéfices sont multiples : économie de matières premières (sable, calcaire), d'eau, d'énergie, limitation de l'impact sur l'effet de serre
- le verre est recyclable à 100 % et à l'infini. C'est un matériau idéal ! Vos bouteilles et pots, une fois broyés et fondus, donneront de nouveaux emballages dans les rayons des supermarchés.
- Un dernier élément à ne pas négliger lorsque vous jetez le verre dans le bac d'ordures ménagères, non seulement il n'est pas recyclé, mais vous augmentez les tonnages incinérés et en conséquence le montant du traitement des déchets.

Ensemble, soyons plus efficace !

- Quelques chiffres pour mieux comprendre
 - Chaque année sur le secteur d'Annemasse-Agglomération, un habitant tri en moyenne 20 kg de bouteilles, pots et bocaux en verre. La moyenne nationale est de 31 kg, soit un écart de 11 kg.
 - Atteindre les 26 kg/hab.an d'ici fin 2020 est l'objectif que se sont fixé Annemasse agglomération et le SIDEFAGE dans le cadre d'un plan verre. Ces 6 kg supplémentaires à trier représentent seulement 13 bouteilles de plus par an et par habitant.
- Ainsi, depuis 2018, Annemasse Agglomération et le SIDEFAGE collaborent pour :
- Augmenter le nombre de conteneurs pour trier le verre mis à disposition des habitants en accord avec les communes.
 - Rendre les points de tri plus attractifs en harmonisant le parc de conteneurs
 - Appuyer la communication sur le tri du verre auprès des usagers

Alors, êtes vous prêts à relever le défi pour vous rapprocher de la moyenne nationale ?

La commune de Bonne lance sa première semaine "éco-responsable" !

Programme : du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 2020

Du lundi au samedi : sélection et exposition d'ouvrages thématiques à la médiathèque

Mercredi 30/09 : animation "gestion des déchets" avec les enfants du centre de loisirs (atelier tri, recyclage, compostage)

contes de la nature avec Elaéra, médiathèque à partir de 16h

Judi 1/10 : le Sidefage à la rencontre des habitants à 18h en salle du Conseil municipal

Vendredi 2/10 : les écoles passent à l'action avec le nettoyage des abords des écoles

Samedi 3/10 : "Moins d'ordures dans la nature" (rendez-vous devant la mairie à partir de 9h)

Attention aux faux amis ! Ils ne se recyclent pas : le verre culinaire (vaisselle et plats transparents), il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de production ; la porcelaine, faïence, carrelage ; les verres spéciaux tels que les ampoules, lampes, miroirs, pare-brises....



www.chalets-chardon.com

Réalisations Chardon

Le bois maîtrisé

Tél : 04 50 39 22 21 - 74380 BONNE

ESPACE NATURE

Sibué Emilien

PAYSAGISTE DECORATEUR

Le Créateur et réalisateur de vos espaces verts

74380 BONNE **04 50 31 90 70**

www.espacenature-sibue.com

VINS DUVERNAY

Il était une fois... Le vin.

PAE de la Menoge - Route chez Montagnon - 74380 BONNE
Tél : 04 50 92 20 20 - Fax : 04 50 92 30 00
www.vinsduvernay.com contact@vinsduvernay.com

Depuis 1904

Didier
Martinez
Artisan peintre

328, chemin des prés potex
74380 Bonne
tel: 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80

SARL

ATELIER D'ARCHITECTE PIERRE BAJULAZ

1334 route de Mijouet
74250 FILLINGES

Tél : 04.50.36.41.82
Fax : 04.50.36.41.39

pierre.bajulaz@wanadoo.fr

TRYBA®

CONCEPTEUR - FABRICANT - INSTALLATEUR

tryba.com

839, avenue du Fer à Cheval, BONNE

Tél 04 50 39 91 65 Fax 04 50 39 01 81

SARL

COLLOUD

La sans de la mesure

Géomètre-Expert DPLG

Au service
des particuliers,
collectivités et
professionnels
de l'immobilier

BUREAU PRINCIPAL :
7 rue du Vermand • 74100 Annemasse
Tél. 04 50 92 52 20 • Fax 04 50 37 03 00
courriel : cabinet@collood.com

BUREAU SECONDAIRE :
6 avenue de Genève • 74140 Douvaine
Tél./Fax. 04 50 85 27 90

Maison Familiale Rurale

REUSSIR autrement!

Formations par alternance de la 4ème au Bac Pro

- Aménagements Paysagers
- Productions Horticoles
- Services Aux Personnes et Aux Territoires

Formations pour adultes : VAE, Certiphyto, SST ...

1154 Route des Aluoz 74380 BONNE
Tél. : 0450.39.20.06 Fax : 0450.36.27.12
mfr_bonne@mfr-alpes.fr

www.mfr-bonne.fr

Antenne du CFA régional des MFR Rhône Alpes

Contactez votre conseillère en immobilier Capifrance

Émilie BARTHELEMY

06 31 10 23 94

emilie.barthelemy@capifrance.fr

★★★★★ Avis Vérifiés

www.capifrance.fr

Habiter autrement, pour vivre autrement

Le territoire de l'agglomération d'Annemasse est connu pour être tendu au niveau du logement. Avec une démographie qui explose et un territoire qui n'est pas extensible, se loger n'est pas simple et est coûteux. Pour permettre au plus grand nombre d'habiter sur le territoire et de pouvoir y rester, Annemasse Agglo met en œuvre des dispositifs spécifiques. Aujourd'hui, acquérir un logement abordable ou s'épanouir en habitat coopératif, c'est possible.

Depuis 2017, Annemasse Agglo affirme sa volonté d'innovation en matière de logement et a initié un projet d'habitat coopératif au sein du futur écoquartier de l'Étoile. Peu répandu en France, les élus d'Annemasse Agglo ont fait le pari de l'innovation en se positionnant en faveur de ce nouveau mode d'habitation et en lançant un appel à projet dès 2018.

Celui-ci a porté ses fruits puisqu'un groupe d'habitants nommé "CoopÉtoile" s'est formé et a été sélectionné. Le projet de ce groupe, validé par Annemasse Agglo, continue de progresser et note une belle avancée suite à la sélection de l'architecte avec lequel la collaboration ne fait que commencer.



Si le projet vous intéresse et que vous souhaitez commencer à vivre autrement, vous pouvez solliciter le groupe d'habitants qui recherche encore des familles pour compléter le projet. Vous pouvez les contacter à l'adresse email suivante : coopetoile@gmail.com

Au cœur de l'écoquartier de l'Étoile, sur le site de l'ancien hôpital d'Ambilly, le nouveau Pôle d'enseignement supérieur (IFSI / Grand Forma) ouvrira ses portes aux étudiants d'ici fin 2023

L'implantation de l'équipement a été choisi stratégiquement. A deux pas de la nouvelle gare d'Annemasse et bénéficiant d'une proximité directe avec tous les modes de transport (Léman Express, Voie Verte, bus et BHNS, Tram...), non loin également du bâtiment vieillissant de l'actuel IFSI, le pôle d'enseignement supérieur sera facilement accessible à tous les étudiants du territoire. Autre avantage et non des moindres : l'environnement dynamique de l'écoquartier de l'Étoile, avec de nombreux logements, notamment étudiants, des services et des commerces, une offre de restauration et des espaces verts de détente.

Le futur bâtiment regroupera l'IFSI-IFAS* du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) et le pôle de formations supérieures d'Annemasse Agglo, inscrit dans la démarche Grand Forma. Regrouper des formations supérieures de qualité constitue un atout majeur pour attirer les talents du Genevois français. Ils trouveront là un outil moderne et attractif, parfaitement adapté aux besoins de formation aujourd'hui. A terme, l'équipement, évolutif, permettra la formation complète d'étudiants en soins infirmiers, mais aussi dans des domaines tels que la construction durable ou la solidarité internationale par exemple.

C'est le cabinet Dietmar Feichtinger Architectes qui, en février 2020, a été choisi pour construire le bâtiment qui se déploiera sur environ 4 000 m² de surface de plancher. Largement vitré et ouvert sur son environnement, il est conçu suivant les principes d'écoconstruction et notamment la recherche de performances thermiques et énergétiques... Autre principe important : la mutualisation des espaces communs entre les locaux du CHAL et ceux d'Annemasse Agglo, comme un amphithéâtre de 250 places, un réfectoire, ou encore un pôle étudiant.

Premier équipement d'un quartier d'avenir, ce bâtiment constitue une opération phare et emblématique pour l'écoquartier L'Étoile.

Opération menée en co-maîtrise d'ouvrage CHAL-Annemasse Agglo, en association avec UrbanEra et sa maîtrise d'œuvre, l'agence Devillers & Associés et avec le soutien de la commune d'Ambilly.

*IFSI : Institut de formation aux soins infirmiers

IFAS : Institut de formation des aides-soignants

Vie Communale



L'Ecole de musique de Bonne fait sa rentrée

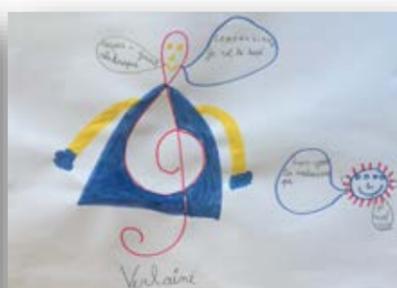
L'Ecole de musique de Bonne offre un enseignement de qualité par des professeurs diplômés.

Dès le CP, des cours collectifs d'initiation et de formation musicale sont proposés.

Dès la deuxième année de pratique instrumentale, les élèves peuvent intégrer l'orchestre.

Clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette, tuba, percussions, guitare ou encore piano... Un large panel d'instruments est proposé...

Pour les inscriptions ou tout autre renseignement : contactez la Directrice de l'Ecole de Musique, Marie Condeaux, au 06 23 24 08 16, ou par courriel : emduparadis@gmail.com



Durant la période de confinement, les élèves de l'Ecole de musique ont habillé les clés de sol en super-héros ! Voici un florilège de leurs dessins, plein d'humour et de gaieté !



Roule ma poule ! 80 ans, 80 kilomètres par jour la MFR sur la piste (cyclable) de Lauzun



La Maison Familiale Rurale de Bonne fête cette année ses 80 ans. 80 ans pour une maison, c'est un âge parfois délicat. Mais les fondations de notre MFR Bonnoise sont solides, avec une belle assise dans notre territoire.

Alors comment marquer cet événement, en dehors du traditionnel gâteau et des apéritifs fondants au soleil...

Comment remonter le temps et connaître nos origines pour mieux franchir cet âge vénérable ?

Comment impliquer nos jeunes, faire de cet anniversaire une date vivante ?

Parfois il suffit d'une seconde et les projets les plus évidents apparaissent.

Et si on rejoignait Lauzun (Lot et Garonne), première MFR de France et berceau de l'alternance des MFR ?

Par les temps qui courent, seul le vélo peut être notre monture. Et de nombreuses voies cyclables se développent de nos jours.

Alors partons, partons pour 80 kms par jour, de Bonne à Lauzun, en passant par Lyon, Annonay, le Puy en Velay, Aurillac, la vallée du Lot. Et faisons des haltes dans les MFR de France pour comprendre comment se vit l'alternance ailleurs.

Nos 13 Jeunes volontaires s'entraînent depuis ce printemps, malgré les aléas d'un virus peu amical.

Après une phase de découverte de la route en groupe, nous sommes passés maintenant à un objectif de distance et d'endurance, pour tenir ces 80 kms.

Notre date de départ est fixée au 10 septembre. Notre aventure durera 10 jours. 10 jours pour marquer 80 ans d'une aventure qui se poursuit dans notre commune de Bonne.

Qui l'eût cru quand nos fondateurs ont voulu créer cet outil de formation au service des jeunes, des professionnels et des parents.

C'était en 1940...

Pascal Bégot



Association communale de chasse de Bonne

Jours de chasse sur la commune de Bonne :

Jeudi, samedi, dimanche et jours fériés

Ouverture le dimanche 13/09/2020 à 7h00 et fermeture le 17/01/2021

Vous pouvez consulter le site www.chasseco.fr pour obtenir les jours de chasse sur toutes les communes de la Haute-Savoie.

Cette application est aussi accessible par Flash code sur les panneaux d'information mis en place par les associations communales de chasse au départ des parkings et principaux sentier de randonnée.

Le Garde de Chasse

Marc Genin est le garde-chasse. Il a pour mission principale de surveiller le territoire tout au long de l'année. Il possède une autorisation de chasse uniquement pour la régulation des espèces nuisibles.

En étroite collaboration avec le Président de la chasse, il a le devoir de surveiller le territoire, d'assurer le suivi de la faune sauvage, de vérifier les polices de chasse, de réaliser ou faire réaliser des travaux d'entretien ou d'aménagement mais aussi de remédier à la divagation des chiens.

Son statut et ses compétences sont régis par un cadre juridique.

Il travaille aussi avec d'autres organismes : O.N.C.F.S., Gendarmerie, louveterie, O.N.F., réserves naturelles... Il fournit de précieuses informations telles que le règlement intérieur et ses mises à jour, ses observations relatives à la Police de la chasse, le transport des animaux morts... Il relaye l'information entre les différents organismes et le Président.

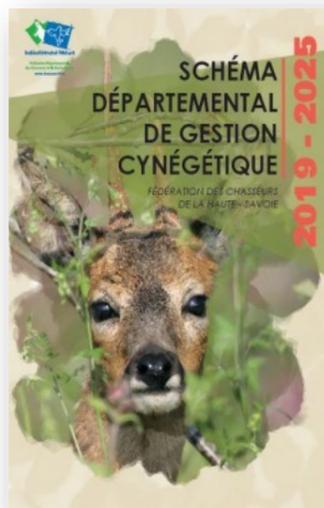
Par ailleurs, Jean-Yves Fallion, membre de l'association de chasse, possède une autorisation qui lui permet de chasser les espèces nuisibles, du 17 janvier au 31 mars (pour l'année 2021). Cette autorisation exceptionnelle est accordée par la Fédération des chasseurs et le Préfet.

Dégâts sanglier

Pendant la saison de la chasse, il est possible que les sangliers commettent des dégâts dans les cultures agricoles.

L'agriculteur peut prévenir la Fédération des chasseurs qui peut intervenir à proximité des habitations selon la réglementation en vigueur. Cette action de chasse est gérée par le Président de l'association. Les lieutenants de louveterie peuvent aussi intervenir dans ces zones, leur mission de régulation étant ordonnée par le Préfet.

Il est possible de consulter le schéma départemental de gestion cynégétique sur le site de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie ainsi que les arrêtés préfectoraux : https://www.chasseurs74.fr/medias/sdgc_2019-2025



Agriculture

A Loëx, les terrains agricoles exploités par Martin Baltassat, sont victimes des dégâts causés par la Corneille.

A sa demande, une autorisation de chasse lui a été accordée par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette autorisation est valable uniquement sur ses terrains.

La chasse à la corneille est autorisée du 17 janvier 2021 jusqu'à la fin du mois de juillet. L'ACCA n'est pas habilitée à chasser la corneille.

Le Président : Sébastien Colo

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Direction départementale des territoires
Service eau environnement
Cellule chasse pêche et faune sauvage
claud.pinel@haute-savoie.gouv.fr

Troc Alpes Sport ouvre à Bonne



Fin septembre, début octobre, Troc alpes Sport ouvrira ses portes dans le local au dessus de Ma planète bio, au 724 avenue du Léman à Bonne.

Horaires ouverture : du lundi au samedi de 8h à 19h

L'enseigne propose des articles de sport d'occasion déposés par des particuliers, ainsi que des articles neufs en déstockage.

Courriel : magasin@trocalpessport.com

Tél : 04 50 85 88 95 (opérationnel à partir de septembre)



Bonnes Nouvelles



Damien Jore, décorateur d'intérieur et spécialiste de la peinture décorative vous conseille dans la rénovation, l'aménagement, l'agencement et la décoration de votre intérieur que vous soyez particulier ou professionnel.

Damien Jore
Décoration d'intérieur
Agencement
Peinture décorative
+33 6 19 57 71 39
www.damienjore.fr
contact@damienjore.fr
Bonne - Haute-Savoie

19



ROGUET

Aménageons & entretenons votre havre de paix
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE
849 Route de Loëx 74380 BONNE
☎ 04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA
157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES
☎ 04 50 43 50 05

www.roguet.fr

FOUCHER
AUTO-ÉCOLE
Permis AAC - B - B Supervisé

18, rue Léandre Vaillat
74100 ANNEMASSE
04 50 92 60 47

2, rue du Bief
74380 BONNE
04 50 82 40 78



VET'ÉQUINE

VETERINAIRES ÉQUINS A DOMICILE

Sur RDV du lundi au vendredi (8h - 19h)
Urgences assurées 7j/7 - 24h/24

VET'ÉQUINE

117 rue du Bief, 74380 Bonne
+33(0)7.68.05.12.01
vetequine74@gmail.com
www.vetequine.fr

Les Drs Noëmi VERZUU et Anaïs VIRILLI spécialisées dans les équidés se déplacent chez vous ou à l'écurie avec leurs véhicules entièrement équipés :
RADIOGRAPHIE NUMÉRIQUE,
ECHOGRAPHIE, MATÉRIEL DE DENTISTERIE, ANALYSEURS, etc ...



eltis

Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
Email : hello@eltis.fr
Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76



Fruitière des Neiges

233, avenue du Léman
74380 - BONNE
Tél. 04 50 94 42 47

HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi après-midi : 15h30 - 19h15
Du mardi au samedi : 9h30/12h15 - 15h30/19h15
Fermé le dimanche et jours fériés

Découvrez les produits de nos fromageries
et points de vente directe **VENTE EN LIGNE**

www.fruitiere-des-neiges.com

Le Mouton Doré
Meublé de tourisme rural ***

Francie et Gérard LIPPERT
06 63 98 11 97
639 Chemin de Verdisse
74380 BONNE



hello@lemoutondore.fr
www.lemoutondore.com

SUPER Bonne



Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

Novembre Musical des Voiron : En avant le programme !

Longtemps privés d'évènements musicaux, Les organisateurs du Novembre Musical des Voiron restent confiants et espèrent que le festival pourra réunir à nouveau les spectateurs en novembre prochain.

L'équipe travaille actuellement de concert avec le Directeur musical François Salque, sur la programmation, l'organisation et la communication du festival.

Voici ci-dessous le programme (sous réserve de modification). Nous souhaitons vivement que les conditions sanitaires et que les préconisations gouvernementales soient favorables à la réalisation de cette manifestation.

- 1^{er} nov. 17h **Présentation publique du festival**
Concert "jazz-classique-création" : Thomas Enhco, piano et François Salque, violoncelle ;
salle La Grange de Lucinges
- 6 nov. 20h **Les cordes classiques** : David Petrik, violon, Grégoire Vecchioni, alto, et Aurélien Pascal,
violoncelle ; église de St-Cergues
- 7 nov. 15h **Virtuosité contemporaine** : David Petrik, violon; église de Machilly
- 7 nov. 20h Théo Fouchenneret
- 8 nov. 11h 200 ans de piano romantique ; Simon Zaoui ; église de Cranves-Sales
- 8 nov. 17h Charles Heisser
- 13 nov. 20h **Musiques post-romantiques** : quintette à vent, Carte blanche à Gabriel Pidoux, hautbois ;
Le Balcon, St-Cergues
- 14 nov. 17h **A la découverte des instruments à vent** (concert Jeune Public) : Gabriel Pidoux et ses amis ;
salle La Grange de Lucinges
- 14 nov. 20h **Musique baroque** : trio Olivier Baumont, clavecin, Hugo Reyne, flûte et Claire Antonini,
théorbe ; église de Bonne
- 15 nov. 11h **"Opéra sacré"** : Ensemble vocal Tarentule; église de Bonne
- 15 nov. 17h **Clôture : "La Truite"** spectacle présentant une cascade de styles musicaux : Ensemble Accordzeâm ;
salle La Grange de Lucinges.



Notre association "BONNE AMBIANCE" aimerait en ces moments difficiles que son nom apporte à chacun et chacune d'entre vous un peu de sa bonne ambiance, de soutien, de solidarité . Notre programme de sortie prévu en septembre est en cours d'élaboration ; toutefois sa réalisation dépendra de l'évolution de la situation et nous vous informerons en temps utile. Nous souhaitons vivement que cette sortie puisse avoir lieu et ce, dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte un peu morose nous voulons transmettre à tous et à nos adhérents en particulier un peu d'humour et de poésie à la lecture de cette annonce :
"Cherche un électricien pour rétablir le courant entre les gens,
un opticien pour changer leur regard,
un artiste pour dessiner un sourire sur tous les visages,
un maçon pour bâtir la paix,
un jardinier pour cultiver la pensée, et un professeur de maths pour nous réapprendre à compter les uns sur les autres "

Bon été à tous, portez-vous bien et prenez soin de vous.

"Bonne Ambiance" souhaite au plus vite retrouver ses adhérents



CENTURY 21®

AGENCE NCI BONNE



NOTRE AGENCE DE TRANSACTION

20 Ans sur le secteur plus de 1500 biens vendus, une équipe de 13 personnes. Parce que votre satisfaction est notre plus grande récompense, nous mettons tout en œuvre pour vous apporter le meilleur service pour vos projets immobiliers.

Agence de proximité, nous sommes efficaces et réactifs. Implantée sur votre secteur il vous est facile de venir nous rencontrer. Nous sommes ouverts tous les jours pour faciliter vos démarches. A très bientôt dans nos agences

Deux Agences à Bonne 68 et 69 Avenue du Léman
Pour ESTIMER, VENDRE, LOUER et FAIRE GERER
Vos biens immobiliers

Tél : 04.50.95.95.74

Mail : nci.bonne@century21.fr



Notre agence immobilière de Gestion et Location



*Vendeurs votre bien est unique, sa valeur n'est pas qu'une question de m².
Rencontrons-nous pour une estimation précise et gratuite. Un service
sur-mesure et un PACK CONFIANCE+ (renseignements en agence).*

SARL au capital de 53 280 € - SIRET 531 572 030 00033 R.C.S. Thonon-les-Bains - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T.et G. n° CPI74012016000011731 - Caisse de Garantie : GALIAN - 89 rue de La Boétie -
75008 - PARIS - T. 120 000 € - G. 440 000 €
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Équivie : l'association ressourçante au service du bien-être et de l'équilibre de vie



Créée en 2004, cette association originale développe des ateliers variés au sein desquels chacun est accueilli pour des moments de co-création et de partage.

Riche de plus de 40 membres venus de Bonne et des alentours, ils explorent toutes sortes d'activités comme la communication intuitive avec la nature et les animaux, l'astrologie maya, le pendule, l'ennéagramme, et plus encore... Autant d'espaces ressources pour aller à la rencontre de ses ressentis, de ses émotions et de sa créativité. Ainsi, on découvre, on voyage et on se révèle au détour d'une belle rencontre avec soi-même et d'échanges en toute bienveillance avec les autres participants.

Depuis 2019, l'association prend un nouvel élan avec des animateurs professionnels dans d'autres domaines que ceux habituellement proposés et s'engage sur l'organisation d'une première conférence avec Michael Roads, enseignant spirituel de renommée internationale.

Portée par le succès de cet événement qui a rayonné sur tout le bassin lémanique, l'association poursuit son envol et profite de l'été pour concocter de belles invitations à de nouveaux voyages intérieurs.

L'équipe de l'association est d'autant plus motivée par ces projets que nous avons tous un besoin croissant d'intériorité et d'intimité dans un contexte sociétal difficile et angoissant.

Aussi, avons-nous particulièrement à cœur d'accueillir ceux qui souhaitent avancer en conscience et avec plus de confiance sur leur chemin de vie. Nous vous attendons, quel que soit votre âge, pour vivre avec nous ces jolis instants.

Retrouvez le programme complet des ateliers et conférences sur le site www.equivie.org

Et pour ne rien rater de l'actualité, abonnez-vous à notre page Facebook !



Du Bio à Loëx avec "Le pote à Jérôme"

Voilà une année que je cultive sur un terrain de la commune en maraichage (labélisation BIO sur le terrain de Bonne) au hameaux de Loëx, une surface de 3600 m².

Natif de Bonne (Loëx) j'ai travaillé 13 ans dans le végétal et une année dans la production légumière. Suite à une rupture conventionnelle de mon ancien employeur, j'ai entrepris une reconversion dans la production végétale au centre de formation de la Motte-Servolex avec des stages en entreprise, comme La Pensée sauvage.

Je propose chaque semaine, via WhatsApp ou mail, un panier disponible mis à jour chaque lundi. Vous créez vous-même votre commande. Les récoltes sont réalisées le matin de la livraison afin de garantir au maximum la fraîcheur des légumes. Les distributions se font tous les mardis soir dès 19h00 devant la mairie et tous les mardis et vendredis fin après-midi à Loëx (93 rte de Rossat).

Je participe à la vie de la commune en animant un stand lors de la Saint Nicolas et réfléchis à l'organisation d'un marché estival de producteurs locaux sur la commune.

Je serais heureux de vous recevoir sur mon lieu de production ou au 93 route de Rossat pour vous présenter mon activité.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui me fait confiance et m'ont mis à disposition ce terrain, si difficile à trouver dans notre région, et à leur volonté de préserver des zones agricoles.



Merci ! Merci !

La commune souhaite remercier chaleureusement Sylvie et Roger Pellet, Virginie Robillard, et l'équipe de l'association Inspir'danse qui ont confectionné plus de 200 blouses et surblouses, ainsi que des masques à destination du personnel hospitalier, pendant la période de confinement.

Une salle de la MFR et les locaux de Savoy Verrerie ont permis d'accueillir ces couturiers et couturières bonnois.

A
l'affiche



FARFOUILLE



BONNE

13 SEPT

DIMANCHE

8H30-17H

EXPOSANTS

Infos au 07 61 53 93 50

ape.bonne@gmail.com

Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : septembre 2020 - Tirage : 1700 exemplaires